

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 15

RÉSERVES SONT FAITES

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans justification dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Saumur . . . 30 fr.
6 mois . . . 16
12 mois . . . 8
Poste: 35 fr.
6 mois . . . 18
12 mois . . . 10

On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste. chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 21 AVRIL 1886

LE BAGNE

ANTICHAMBRE DU PALAIS-BOURBON

Ayant été condamnés à quinze mois de prison pour excitation à des attaques contre les personnes et la propriété, les citoyens Jules Roche et Duc-Quercy devaient nécessairement figurer sur les tables des troquets transformées en autel de la démagogie parisienne.

Tous les journaux dits avancés posent aujourd'hui la candidature des « glorieux condamnés de Decazeville » aux élections du 2 mai. Malheureusement, on n'a qu'un siège législatif pour deux condamnés. Il y a bien des sièges en province, seulement on se méfie des ruraux qui pourraient avoir le mauvais goût d'exiger de leurs représentants d'autres titres que des mois de prison, et on tirera au sort, pour savoir, comme dans la chanson,

Qui qui qui qui
S'ra député.

Et les républicains, quelle que soit leur nuance, ne semblent pas mettre en doute que le groupe Basy ne soit d'ici à peu renforcé d'un Roche ou d'un Duc-Quercy.

Cela, du reste, n'aura rien qui nous puisse étonner. Mais ce qui peut nous surprendre à bon droit, c'est la placidité avec laquelle les journaux républicains admettent ce système de recrutement législatif. L'un d'eux, la Lanterne, nous dit:

« Oh! si MM. Roche et Duc-Quercy ne brûlent pas un cerge de reconnaissance au gouvernement et à la justice de leur pays, ce sont de fiers ingrats. Jamais un gouvernement, jamais un tribunal n'ont rendu pareil service à des journalistes en quête de succès. Jamais un garde des sceaux, jamais un procureur n'ont comblé de faveurs plus précieuses de pauvres prévenus désireux de devenir intéressants.

» Du coup, les prisonniers sont entrés de plain-pied dans la gloire de la légende.

Dans l'*Intransigeant* d'autre part, M. Rochefort conclut:

« Les bulletins que les électeurs déposeront dans l'urne le 2 mai ne peuvent plus porter qu'un nom: soit le nom de Roche, soit le nom de Quercy; de celui enfin que le sort désignera, puisqu'il y a deux condamnés et un seul député à élire.

» Mais tout autre candidat doit dès à présent se retirer pour leur laisser la place. Il y va du salut de nos droits. Il y va de l'honneur de Paris. »

Que diantre l'intérêt, les droits et l'honneur de Paris ont-ils à voir avec les « glorieux condamnés », les souteneurs des assassins de Watrin, les organisateurs d'une grève qui a ruiné ouvriers et patrons?

Un journaliste genre Quercy ou un garçon cabaretier genre Basy est absolument inconnu. Mais en *quête de succès* il prend quelque part défense d'un assassin quelconque, il organise une grève. On le condamne. Le voilà célèbre entre tous les républicains.

Hier, il balayait un bureau de rédaction, ou ringait des chopines. Il était sans valeur, sans instruction, sans éducation. Le voilà passé administrateur, orateur, législateur. On peut lui confier les destinées du pays, à moins qu'on en fasse un administrateur comme celui de Châteaullain, car brailler à Decazeville contre la gendarmerie, ependant peu gênante, et lui commander le feu à Châteaullain contre des femmes, n'est point une de ces contradictions dont un bon républicain puisse s'étonner.

Que le gouvernement ait été aussi pusillanime que maladroit à Decazeville en n'osant mettre la main sur le chef des agitateurs et en déployant *in extremis* un luxe de menottes, de procureurs et de gendarmes contre deux sous-ordres qu'il eût pu dès le début faire fourrer au violon par deux sergents de ville. C'est incontestable.

Mais que de la condamnation très-motivée que ces complices ont encouru résulte nécessairement pour eux l'apothéose législative; que le bague ou Mazas soient de toute nécessité l'antichambre du Palais Bourbon,

cela paraît plus contestable et on est en droit de se demander si la progéniture de quel'araignée n'a pas élu domicile dans les cervelles républicaines.

LES DISPENSES MILITAIRES

PROPOSITION DE LA DROITE

La Chambre a voté la prise en considération d'une importante proposition de M. de Cazenove de Pradine, contresignée par un grand nombre de députés de la droite, parmi lesquels MM. de Luppé, Le Cour, de la Ferronnays, de Larocheoucauld-Bisaccia, Piou, de Soland, Barouille, d'Aillères, etc.

L'article unique de cette proposition est ainsi conçu:

« Les paragraphes 40, 44 et 42 de l'article 47 de la loi du 27 juillet 1872 sont supprimés et remplacés par la disposition suivante:

« Les causes de dispense auront leur effet à quelque moment qu'elles viennent à se produire. Si celui qui en doit bénéficier a été incorporé, il sera, pour le temps qui lui reste à servir, renvoyé en disponibilité dans ses foyers. »

On sait que, d'après la loi visée par nos amis, les candidats qui, devant le conseil de révision, n'ont pas invoqué le bénéfice des dispenses légales à eux acquises à cette époque, ne sont pas admis à le réclamer ultérieurement.

Il en résulte que par suite de l'ignorance des intéressés et des difficultés qu'éprouve parfois l'autorité municipale à délivrer en temps utile les certificats exigés, des fils aînés de septuagénaires, des frères de militaires morts sous les drapeaux, ou actuellement en activité de service et jusqu'à des fils aînés de veuve, sont soumis à toutes les charges du recrutement militaire.

Nos amis ne pensent pas qu'il soit juste de faire défendre des intérêts aussi respectables, de la très-excusable ignorance de ces jeunes gens, de la négligence d'un secré-

taire de mairie, des hasards d'un itinéraire préfectoral et invitent la Chambre à combler une lacune dont les conséquences sont aussi contraires à l'esprit de la loi qu'à tout sentiment de justice.

Mais, dans leur souci des classes ouvrières et agricoles, les députés de la droite vont plus loin. Ils demandent qu'on accorde aux fils aînés des septuagénaires le bénéfice que la loi accorde aux autres dispensés.

Pourquoi exiger d'eux seuls que leur droit, pour être reconnu, soit déjà acquis au moment de leur comparution devant le conseil de révision?

Lorsqu'ils seront déjà sous les drapeaux, et que leurs pères atteindront cet âge de 70 ans — qui chez nos populations ouvrières et agricoles résume toutes les infirmités de la vieillesse — seront-ils moins indispensables à leurs foyers que si cette échéance avait coïncidé avec leur tirage au sort?

La justice exige qu'on supprime une exception qui constitue une cruauté et inutile rigueur. Elle veut qu'on applique à tous les cas d'exception le même esprit de justice et de bienveillance; qu'on les déclare également valables à quelque date qu'ils se produisent, à quelque moment qu'ils soient invoqués, soit avant, soit après l'incorporation.

La Chambre a pris en considération la très-urgente proposition de nos amis. Il lui reste à la voter. EDOUARD GRIMBLOT.

ENCOURAGEMENTS A LA RESISTANCE

Les crimes commis à Châteaullain, au nom d'une légalité menteuse, ont également été flétris au Sénat. M. d'Audiffret-Pasquier et M. Lucien Brun ont prononcé deux magnifiques discours; entre les deux, M. Goblet a essayé de répliquer; il a paru comme un nain entre deux géants.

Le point le plus important, celui qui est le plus mis en relief par tous les orateurs tant à la Chambre qu'au Sénat, c'est la nécessité de la résistance.

Les républicains veulent détruire en

22 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LIVADIA

Par Jacques BRET

En approchant, Livadia remarqua sur la rive gauche une légère couche de glace qui dessinait l'étang comme un contour lumineux; les roseaux, raidis et agités par le souffle de l'hiver, se heurtaient avec un bruit sec; des feuilles mortes, que le vent avait apportées sur l'eau, couraient en tourbillonnant comme de frêles nacelles.

Au moment où elle arrivait, une bande de canards sauvages, qui s'était abattue pour quelques instants, s'enleva avec un grand bruit d'ailes, et Livadia, qui les suivait des yeux, les vit se reformer en files, formant dans les airs un long trait noir. Elle s'approcha d'un gros chêne et s'y appuya; dans le ciel, les nuages couraient toujours, rayés de bandes sombres et de croupes blanches. Comme la jeune femme les regardait, elle crut en voir descendre un groupe, un vol d'oiseaux qui s'abaisa vers la terre. Peu à peu,

elle distingua des points noirs distincts; puis ils s'abaissèrent encore, elle vit de longues pattes, des cous élanés:

— Si c'étaient des cigognes! pensa-t-elle.

Mais non! Livadia était en France, et ces oiseaux, qu'elle aimait, ne s'y reposent guère. Pourtant ses yeux ne sont pas en défaut; les voilà, elles s'approchent, elles descendent en hésitant, regardant si l'endroit est assez sauvage, si nul regard indiscret ne trahira leur passage. Elles ont soif; leur course immense les a altérées, et le petit étang est là qui brille entre les arbres. La bande sauvage tourne deux fois sur elle-même en poussant des cris aigus. Livadia, cachée par le tronc d'arbre, reste immobile; elle retient son souffle; un moment encore et ces amies de son enfance seront près d'elle comme autrefois. Elles descendent toujours, allongant leurs grandes pattes; déjà elles effleurent presque l'étang, et le battement de leurs ailes agiles agite l'air, qui frappe au visage Livadia. Ce sont bien elles, ce sont ses belles cigognes, égarées comme elle sur ce coin de terre français; elle les regarde avec délices, elle attend le moment où elles vont se reposer dans les roseaux, laissant dans son esprit un souvenir qui enchantera ce lieu solitaire. Mais, à l'instant, un coup de feu retentit, la bandée s'allonge sur l'étang, la troupe des cigognes bat des ailes avec un cri d'alarme et d'un effort puis-

sant remonte vers les cieux avant même d'avoir touché la terre.

Quel est le profane qui s'attaque aux cigognes?

L'une d'elle, soit touchée par le plomb, soit surprise par l'effroi ou la fatigue, cherche vainement à rejoindre les autres; son vol est lourd, elle ne peut monter; elle trace un grand cercle autour de l'arbre même qui abrite Livadia. La jeune marquise croit qu'elle va tomber et s'élanca avec un cri pour l'arracher à l'imprudent qui l'a tuée. Mais l'oiseau, qui a repris ses forces, s'élève droit comme une flèche rapide que le regard perd de vue en un instant, et Livadia voit se refermer sur lui le nuage blanc qui le dérobe à ses yeux.

En face d'elle, le garde sortait d'un buisson et s'avancait de son côté.

— Ah! madame la marquise, quel coup j'aurais pu faire! Les avez-vous vues?... c'étaient des cigognes!... j'ai tiré trop tôt!

Livadia semblait se contenir à grand-peine, et, regardant avec colère le pauvre garde, qui ne pouvait pas la comprendre:

— Pierre, lui dit-elle, si vous les aviez tuées, je vous aurais chassé sur l'heure.

Le vieux garde laissa tomber ses deux bras, et la crosse de son fusil heurta la terre avec un bruit sourd. Livadia de regarda un instant, puis, dédaignant tout effort pour lui faire comprendre sa pensée, elle lui tourna le dos et reprit le sentier

qui la ramenait à Langelle.

Quand elle arriva au château, ses sourcils froncés témoignaient de sa colère; elle traversa rapidement le vestibule, entra dans le salon avec un mouvement brusque, et vit sa belle-mère et Louis qui lisaient tranquillement au coin du feu. A sa vue, ils relevèrent la tête, et Livadia leur jeta soudainement ces mots:

— Il arrivera malheur à Langelle! on a voulu tuer les cigognes!

Louis s'approcha d'elle; il eut peine à lui faire expliquer la scène qui l'avait si douloureusement frappée; une sombre irritation, une crainte superstitieuse l'avait saisie, et tout à coup, sans qu'elle pût les retenir, des larmes folles jaillirent de ses yeux. Longtemps après, quand elle se sentait oppressée sans savoir pourquoi, quand il lui semblait sentir l'aile sombre des pressentiments qui la frappait au visage, elle murmurait encore en elle-même:

— Ils ont voulu tuer les cigognes!

VIII

Quelques mois se passèrent ainsi, et les relations de chaque jour entre les trois habitants du château devenaient de plus en plus tendues. Livadia était d'une humeur sombre et violente qui ne souffrait aucune contradiction; tout l'irritait, tout la blessait. Parfois elle passait de longues heures

France l'Eglise catholique, nous devons la défendre avec la dernière énergie; MM. de Mun, de Cazenove, Keller, l'ont déclaré à la Chambre, MM. d'Audiffret-Pasquier et Lucien Brun l'ont répété au Sénat.

« Il faut que force reste à la loi », avait dit M. Goblet.

M. Lucien Brun répond: « C'est au droit que force doit rester, et le premier droit de l'homme, c'est le droit d'obéir à la loi de Dieu. »

Et il termine ainsi:

« Ne vous étonnez pas que ceux que vous ne protégez plus se préparent à se protéger eux-mêmes. (Ah! ah! à gauche. — Très-bien! à droite.)

« Quant à nous, tant que cette tribune restera libre, et en attendant le jour de la justice lente à venir, mais qui viendra, nous protesterons contre cette politique de sectaires, contre cette politique de haine (Exclamations à gauche. — Très-bien! à droite), politique fatale qui, après avoir chassé les religieux de leurs asiles et chassé Dieu de l'école (Protestations à gauche), en est venue à coucher les cadavres sur le seuil ensanglanté des chapelles. (Bruit à gauche. — Très-bien! très-bien! à droite.) »

M. d'Audiffret-Pasquier n'a pas été moins énergique:

« Nous voulons pouvoir prier et rendre hommage à notre Dieu librement.

« Nous voulons que nos prêtres soient respectés parce qu'il n'y en a pas de plus dignes de respect dans le monde chrétien, par la piété, la charité et le patriotisme. (Très-bien! très-bien! à droite.)

« Dieu me garde, monsieur le ministre, de prononcer une parole qui ressemble à une menace; mais je ne puis pas ne pas vous dire:

« Arrêtez-vous. Si, après avoir chassé Dieu de ses asiles, vous voulez encore le chasser de ce dernier refuge, l'église, la chapelle, vous trouverez devant vous la résistance de nos consciences révoltées.

« Et s'il y avait conflit, si les malheurs qui sont déjà arrivés se renouvelaient, le pays qui nous entend et nous juge saurait distinguer les provocations et apprécier les responsabilités. (Applaudissements répétés à droite.) »

Ces éloquentes paroles doivent être un encouragement pour tous les hommes de cœur à ne pas se laisser intimider par les actes et les menaces des agents du pouvoir.

Chronique générale.

L'EMPRUNT AU SÉNAT.

Le Sénat a commencé la discussion du projet de loi sur l'emprunt. M. Chesnelong a longuement critiqué le projet et opposé la gestion financière des conservateurs aux folies des républicains. M. Dauphin, rapporteur, dans un discours diffus, ennuyeux, a essayé de réfuter les assertions de M. Chesnelong. M. Blavier a prononcé un discours tendant à l'ajournement de l'emprunt

dans un silence voulu, indifférent à tout, absorbée dans de ténébreuses pensées qui assombrissaient sa beauté; d'autres jours, elle était agressive et amère, et cherchait à heurter Louis en tout ce qu'elle savait lui être cher. Elle redoutait surtout ce qui pouvait avoir une apparence d'intimité avec son mari ou sa belle-mère; elle gardait pour elle toutes les lettres de son père et de sa tante qui lui arrivaient d'Italie, les relisait avec avidité, et s'abîmait ensuite dans de longues rêveries.

Louis vivait près d'elle comme un étranger, se rendant compte qu'il ne possédait ni son cœur ni son esprit, et tremblant comme un enfant devant cette situation menaçante.

La marquise se mêlait le moins possible à la vie de sa belle-fille, et ne hasardait un mot de blâme que lorsque les folies de la jeune femme devenaient trop criantes.

Un matin, plus enragée que jamais par les rêves du passé, Livadia alla aux écuries, prit Pérolet, et, sans penser aux suites de sa folle imprudence, sauta en selle et se lança dans la campagne. La matinée était belle et brumeuse; partout la rosée d'avril faisait briller les haies et reluire les jeunes feuilles; des senteurs après et vivifiantes s'échappaient des buissons, et Livadia se dilatait dans cette solitude et cette liberté.

(A suivre.)

dont le résultat le plus clair est de grever les charges de l'Etat. Une émission de 250 millions de bons du Trésor à 4 1/2 0/0 suffirait pour alléger la dette flottante. Le ministre des finances a combattu ces conclusions et s'est efforcé en même temps d'atténuer l'impression produite sur le Sénat par le discours de M. Chesnelong. M. Sadi-Carnot a demandé le vote immédiat de l'emprunt de 900 millions, absolument nécessaire pour alléger la dette flottante. Le ministre se charge de démontrer que l'équilibre du projet budgétaire est réel, et non apparent. Il fera cette démonstration après Pâques... ou à la Trinité.

La discussion générale est close.

Le Sénat refuse la prise en considération à un contre-projet de M. Blavier tendant à réduire le chiffre de l'emprunt à 250 millions.

L'article premier proposé par la commission est adopté.

Le Sénat vote le projet d'emprunt tel qu'il a été proposé par la commission du Sénat.

Ce vote étant acquis, on pense que le Parlement prendra immédiatement ses vacances de Pâques.

La Chambre des députés est toujours prise d'un beau feu à la veille des vacances. Vainement le marquis de la Ferronnays a fait observer que le projet de création d'une usine de torpilles méritait une étude approfondie, une discussion sérieuse, que notre intérêt national était en jeu, que l'Angleterre, la plus grande puissance maritime, s'était bien gardée de procéder à la légère pour résoudre une question aussi grave, aussi onéreuse. Le ministre de la marine et la majorité républicaine n'ont point voulu écouter ces sages conseils. Le projet présenté par l'amiral Aube et adopté par la commission a été voté à la vapeur.

M. de Freycinet, invité par M. Frédéric Passy à proposer l'arbitrage de la France dans le différend turco-grec, a répondu que l'action des six grandes puissances était engagée et que le gouvernement français ferait tous ses efforts pour faire adopter une solution pacifique, sans pouvoir toutefois substituer son action isolée à celle des puissances.

D'après les renseignements communiqués hier matin au conseil des ministres, la situation à Decazeville serait toujours la même; quant aux nouvelles du Maroc, elles seraient meilleures que précédemment et aucune complication sérieuse ne serait à craindre. C'est là du moins ce qu'affirment les communications officieuses faites aux journaux agréables au gouvernement.

Le scrutin du Tarn-et-Garonne s'est produit sur un amendement de M. Dugué de la Fauconnerie demandant la validation pur et simple. L'amendement a été voté par 363 voix contre 469. Tous les députés de Tarn-et-Garonne sont validés.

UNE REPLIQUE.

M. l'amiral Aube, pour ses débuts à la tribune, a voulu se donner samedi le plaisir de prendre personnellement à partie M. Paul de Cassagnac. La réplique ne s'est pas fait attendre.

« — Je m'inquiète peu des observations grossières d'un ministre ahuri, a dit M. de Cassagnac. Si j'admets volontiers les loups de mer, je m'oppose à l'introduction ici des ours de mer. Et je vous invite, monsieur, vous qui vous êtes nommé vous-même vice-amiral, et par-dessus les droits de vos camarades, à respecter en moi l'Empire, dont vous fûtes le très-plat obligé. »

L'amiral Aube se l'est tenu pour dit. Sur l'initiative du président, et du consentement de M. de Cassagnac, ces paroles ont été effacées du compte rendu publié par le *Journal officiel*. Mais nous les trouvons textuellement dans l'*Autorité*, accompagnées, en guise de commentaires, d'une lettre adressée par le général Faidherbe au prince Napoléon. C'était au temps de l'Empire. Après avoir parlé de son beau-frère, M. Aube, lieutenant de vaisseau, comme d'un officier « éminemment distingué » qui méritait d'être promu au grade de capitaine de frégate, le général Faidherbe terminait ainsi: « Quoi qu'il en soit, monseigneur, nous (lui et moi) ne demandons que de trouver l'occasion de rendre de nouveaux services

à notre pays et à l'Empereur, et nous nous croirons suffisamment favorisés si vous daignez nous accorder votre haute protection. »

Les nouvelles reçues du département du Nord font connaître qu'à la suite de provocations socialistes des troupes ont été envoyées d'urgence à Roubaix et à Tourcoing.

Le duc de Castries, beau-frère du maréchal de Mac-Mahon, est mort avant-hier soir, brusquement emporté par un anévrisme: c'est un deuil qui sera vivement ressenti dans toute la haute société parisienne.

Edmond-Charles-Auguste de la Croix, duc de Castries, était né en 1838. Il avait voulu d'abord se consacrer à la carrière des armes, et était devenu lieutenant de cavalerie, quand il démissionna et épousa, en 1864, Iphigénie de Sina, fille du baron de Sina.

Le duc était un de nos sportsmen les plus sympathiques et les plus considérés.

Membre influent du Jockey-Club et du Cercle de la rue Royale, il était le propriétaire d'une écurie de courses qui eut pendant ces deux dernières années les plus grands succès.

Little-Duc, le gagnant du grand prix de Paris en 1884, sortait de ses écuries.

Le duc n'avait que quarante-huit ans.

Depuis très-longtemps, il souffrait d'une maladie de cœur.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SECOURS AUX BLESSÉS MILITAIRES

M^r le duc de Nemours, président de la Société de secours aux blessés militaires, a adressé récemment aux délégués de la Société la lettre suivante:

« Par dépêche d'Hanoï, en date du 14 février dernier, M. le général de division commandant par intérim le corps du Tonkin, vient de nous adresser une ampliation d'un ordre général, par lequel il signale aux troupes de l'Annam et du Tonkin « la sympathie et la sollicitude incessantes de la Société française de secours aux blessés militaires. »

« Je m'empresse de porter à votre connaissance le texte de cet ordre dont vous apprécierez comme nous la haute importance.

« Le président, DUC DE NEMOURS. »

Cette lettre est accompagnée de l'ordre du jour que voici:

Corps du Tonkin. — Etat-Major

ORDRE GÉNÉRAL.

La Société française de secours aux blessés militaires vient d'ajouter à ses envois antérieurs une offre de dix mille francs et cent quarante-deux caisses contenant des comestibles ou effets divers.

Ce nouvel envoi sera, comme les précédents, employé: soit en secours ou en acquisition de matériel propre à aider au transport, sur les cours d'eau, des malades ou blessés, soit en distributions que ne comportent pas les prescriptions réglementaires.

Le général de division, commandant par intérim, est heureux de signaler la sympathie et la sollicitude incessantes de la Société française de secours aux blessés militaires, et de donner, en même temps, par la voie de l'ordre, à cette Société, un témoignage public de reconnaissance des troupes de l'Annam et du Tonkin.

Au quartier général, à Hanoï, le 3 février 1886.

Le général de division, commandant par intérim le corps du Tonkin.

Signé: CH. WARNET.

Nous n'avons pas besoin de signaler à nos lecteurs ce nouveau témoignage de zèle pour nos soldats de la Société de secours aux blessés; les services de cette Société sont connus, comme les excellents sentiments dont elle s'inspire.

ASSASSINAT DE M^r L'ÉVÊQUE DE MADRID

L'assassin de l'évêque de Madrid est enfermé à la maison d'arrêt. Il occupe la cellule n° 11.

Au moment où il a été écroué, il a protesté qu'il n'était pas un assassin.

Il a d'abord refusé de prendre des aliments et ce n'est qu'une heure après qu'on l'avait servi qu'il a pris quelque nourriture.

Avant-hier, lors de son premier interrogatoire, l'assassin a demandé des habits civils

et a dissimulé ses vêtements ecclésiastiques sous le capuchon des prisonniers. Ses réponses sont claires et précises. Galeotta entre en fureur quand on parle.

M^r l'évêque de Madrid est mort à 5 heures un quart, entouré de ses familiers et auprès de son chevet l'archevêque de Tolède et le marquis de la Vega de Armijo.

On télégraphie de Madrid au *Times* que l'évêque de Madrid a eu une agonie douloureuse d'une demi-heure.

Les dépouilles du prélat ont été transportées au palais épiscopal pour être embalmées.

Les funérailles auront probablement lieu mercredi prochain.

L'indignation et la consternation sont très-grandes à Madrid.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 avril. Les cours des rentes n'ont que des mouvements insignifiants: le 3 0/0 est à 80.85, l'amortissable 82.95, le 4 1/2 0/0 à 109.40.

Le Crédit Foncier se traite à 1,350 fr. C'est un valeur de placement. Son revenu de 60 fr. est assuré, avant dix ans il aura doublé. C'est donc une vue de l'avenir qu'il faut acheter ce titre. Il n'y a de valeur à lots moins chère que la Foncière, bien qu'elle ait six tirages par an.

La Société Générale est bien tenue. La Banque d'Escompte a de nombreuses affaires à l'étude, mais elles ne peuvent voir le jour qu'après l'émission de l'emprunt.

On traite le Panama en valeur douteuse et n'a pas tort. Un appel de fonds est à craindre, la publication du rapport de l'ingénieur ordinaire délégué, rend impossible en ce moment l'émission des obligations.

Nos chemins de fer sont fermes.

Nouvelles militaires.

LE RECRUTEMENT RÉGIONAL.

Nous croyons savoir que le projet du ministre de la guerre sur le recrutement régional comprend non point le système de recrutement subdivisionnaire, c'est-à-dire local, mais le recrutement sur toutes les subdivisions d'une même région de corps d'armée, à l'exception de la subdivision dans laquelle se trouvera le domicile du jeune soldat.

Le *Journal officiel* vient de publier une note du ministre de la guerre, rapportant la décision ministérielle du 24 mars, prescrivant le changement de garnison d'un certain nombre de régiments d'infanterie.

Chacun se rappelle le bruit que fit récemment la circulaire du général Boulanger, autorisant les permissions d'une heure. La mesure était à peine appliquée qu'en reconnaissant les inconvénients au point de vue de l'ordre et de la tranquillité dans les casernes.

Se rendant aux réclamations qui lui ont été adressées à ce sujet, le ministre de la guerre a purement et simplement remplacé les permissions d'une heure par les permissions de onze heures.

Parmi les croix d'officier de la Légion d'Honneur demandées par le général Warnet et confirmées par le gouvernement, figure celle du commandant du génie Dupont. Ce jeune officier supérieur — il n'a pas 30 ans — a rendu les plus grands services au Tonkin, qu'il connaît parfaitement, et avoir été employé pendant sept années à diverses reprises, depuis 1874. C'est à lui que revient, en grande partie, la prise des citadelles d'Hanoï, d'Hai-Dzuong et de Binh. A cette dernière, il alla en personne attacher le pétard à la principale porte de la ville qu'il fit sauter sous une grêle de balles, aux applaudissements de tous les assiégeants.

Voilà certes une décoration qui paraît bien gagnée.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.
Spécialité de Savons de Marseille, — antis pur huile d'olive — marbre blanc (1^{er} choix), 0 fr. 30 c. le 1/2 kil.; par caisse (12), 0 fr. 55 c. le kil. — Savon blanc, 1^{er} choix, 0 fr. 35 c. le 1/2 kil.; par caisse (12), 0 fr. 65 c. le kil. — Savon blanc (jaune), qualité extra, 0 fr. 40 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 75 c. le kil.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

La promenade de la Douve en 1768 LA RUE BIZARD EN 1839

I
Le docteur Gaulay, adjoint au maire de Saumur en 1839 (1), proposa au Conseil municipal de donner à l'une des rues de la ville le nom de : *rue Bizard*.
Cette proposition fut adoptée. Ce nom désigne toujours, nous le pensons, la petite rue transversale qui relie entre elles les rues Cendrrière et de l'Ancienne-Messagerie. Le but de son auteur était de rendre hommage à la mémoire d'un jurisconsulte en renom à Saumur et ses alentours, en même temps qu'il était apprécié à sa valeur par le Parlement de Paris duquel relevait le présidial de cette ville.

II
Une œuvre municipale recommandait aussi M. l'avocat Bizard à la postérité saumuroise. Nous allons l'exposer à ceux qui l'ignorent.
Il était lieutenant de maire, c'est-à-dire adjoint, depuis 1762, lorsqu'il fut élu maire en 1768 jusqu'en 1778.
C'est durant les six premières années de ses fonctions de lieutenant de maire qu'il conçut et étudia le projet de combler en partie l'ancienne douve longeant les murailles d'enceinte de la ville et les deux tours qui en marquent encore le tracé, de la *porte du Bourg* à la *place de la Grise* (2), maintenant nommée *Dupetit-Thouars*.

III
Au début de son édilité, en 1768, M. Bizard fit dresser le terrassement d'une promenade, dite de la *Douve*, sorte de *mail*, qu'il sépara de la voie publique par un mur d'appui, destiné à la défense de l'accès des voitures; il y planta ensuite les deux rangs d'ormes qui en faisaient l'ornement. On l'a dit: le mail n'est plus! Que le nom de son auteur ne soit pas oublié!.... P. R.

UN NOUVEAU TRAMWAY

On nous écrit de Montsoreau :

« Le Conseil général d'Indre-et-Loire, dans la session de mai, sera saisi d'une demande faite par les habitants de Candés, Saint-Germain et autres communes, et ayant pour objet l'établissement d'un chemin de fer qui, partant de la Roche-Clermont, station de la ligne de Chinon, reliait cette ville à Saumur, en opérant sa jonction, à Montsoreau, avec les tramways en cours d'exécution.

« Les travaux de construction du tramway de Saumur sont repris. Dans quelques jours, la ligne sera terminée jusqu'à Montsoreau. »

SOCIÉTÉS DE LECTURE.

Des sociétés de lecture ont été créées par

(1) M. Gautier-Lehoux, maire de 1839 à 1844.

(2) Ancienne Gendarmerie. Voir l'*Echo Saumurois* du 3 juin 1876.

les instituteurs et les institutrices de la circonscription de Saumur dont les noms suivent :

M. Mahiel, instituteur à Bagneux; M. Babin, instituteur à Brain-sur-Allonnes; M. Moreau, instituteur à Villebernier; M. Goblet, instituteur à Saint-Lambert-des-Lèves; M. Bouché, instituteur aux Rosiers; M. Etourneau, instituteur à Doué; M. Lebreton, instituteur à Douces; M. Lebled, instituteur à Louresse-Rochemenier; M. Lemanceau, instituteur au Vaudelnay; M. Marguerite, instituteur à Grézillé; M. Frain, instituteur à Courchamps; M. Gabiller, instituteur à Saint-Just-sur-Dive; M. Bretaudière, instituteur au Poy-Notre-Dame; M. Grosbois, instituteur aux Ulmes; M. Ménard, instituteur à Vihiers; M. Plessis, instituteur à Tigné; M^{me} Odie, institutrice à Doué; M^{me} Grosbois, institutrice aux Ulmes; M^{me} Legeard, institutrice au Vaudelnay.

VACANCES JUDICIAIRES.

Les vacances judiciaires ont commencé le 18 avril et finiront le 2 mai.

LA PAQUE JUIVE.

Lundi soir a commencé la Pâque juive. Pendant cette période religieuse, qui dure huit jours, tout israélite pratiquant s'astreint au régime du pain azyme.
Cette fête commence par la cérémonie du *Céidar*.

UN FESTIVAL. — Nous avons dit plusieurs fois que non-seulement les grandes villes, mais encore des chefs-lieux d'arrondissement, de canton et même de simples communes se faisaient souvent remarquer dans l'organisation de concours de musiques et de festivals, tels que nous voudrions en voir à Saumur.

Encore un nouvel exemple :
La Fanfare Sainte-Cécile de Bréhémont organise, pour le 30 mai prochain, un grand Festival auquel sont invitées toutes les musiques de l'arrondissement de Chinon.

Une médaille commémorative en vermeil sera distribuée à chaque société prenant part à cette fête.

Le comité d'organisation reçoit les adhésions jusqu'au 30 avril, fin du mois courant, terme de rigueur.

Douze sociétés environ sont déjà inscrites.

Le *Thouarsais* assure que les derniers travaux de la ligne de Saumur à Château-du-Loir, section de la ligne de Niort à Paris par Chartres, sont poussés, sur tout le parcours, avec la plus grande activité.

La pose de la voie entre Saumur et Vivy est commencée et sera bientôt achevée.

On annonce comme probable l'ouverture de cette ligne pour le commencement de juin.

VIHIER. — La nommée Joséphine Charreau vient d'être arrêtée et conduite à Saumur pour y répondre, devant le tribunal

correctionnel, de plusieurs vols commis par elle chez les époux Sidaine, négociants à Vihiers, où elle était domestique.

UNE GRÈVE A CHOLET.

Une grève assez importante vient d'éclater à Choleat, dit le *Patriote*.

Douze cents tisserands environ ont refusé de reprendre le travail si leurs salaires n'étaient pas augmentés.

Une réunion des principaux industriels de la ville a dû avoir lieu lundi.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

ENCORE UN FLIBUSTIER RÉPUBLICAIN !

Sous ce titre, le *Journal de Maine-et-Loire* pose les questions suivantes :

« Est-il vrai qu'un employé des contributions indirectes de l'arrondissement de Segré ait fait disparaître de la caisse la modique somme de 3,000 fr., en faisant usage de faux ?

» Est-il vrai qu'en sa qualité de fervent républicain et d'ex-organisateur du banquet offert à Allain-Targé, on ait promis à cet individu d'étouffer l'affaire, s'il voulait réintégrer l'argent soustrait ?

» Est-il vrai qu'on lui aurait même laissé espérer un nouveau poste dans une autre localité ?

» Est-il vrai que cet excellent fonctionnaire serait le même qui, pendant son séjour dans une commune du canton de Beupréau, se vantait de conduire « tous les pierrots républicains par le bout du nez » ?

» Gageons que toutes ces questions vont rester sans réponse. »

A LA GLANEUSE
51 et 53, RUE SAINT-JEAN,
SAUMUR.
**GANTERIE
DE PEAU**
Actuellement, Affaire exceptionnelle.

BIBLIOGRAPHIE.

LA FOI, sa nature, etc., par M. Mérit, chanoine honoraire, curé de Saint-Pierre de Saumur.

On lit dans la *Semaine religieuse* du diocèse d'Angers :

« Les librairies d'Angers viennent de recevoir la 2^e édition du principal ouvrage de M. Mérit, curé de Saint-Pierre de Saumur : *La Foi*. Dans l'éloquente lettre dont il a daigné honorer le travail de l'auteur, M^{gr} l'Evêque déclare que c'est un livre aussi remarquable par la doctrine que par le style. Tous les lecteurs sérieux porteront le même jugement. Sur la Foi, sa nécessité, sa raison profonde, l'on chercherait vainement dans la littérature française un traité d'égale va-

quiet de la direction qu'il lui voyait prendre. Mais l'enfant, soit qu'il n'eût pas compris l'avertissement, soit qu'il ne l'eût pas entendu, continua sa course. Un instant après, il plongea à la place où il avait vu le caillou disparaître.

François pâlit et resta pendant quelques secondes en proie à une émotion visible, le regard fixé sur l'endroit où Victor avait plongé.

(A suivre.) ERNEST FALIGAN.

Comme il était lui-même excellent nageur, quelquefois il luttait de vitesse avec eux et, plongeant soudain, il venait leur enlever la pierre qu'ils croyaient déjà saisis.

A la fin, s'apercevant que le soleil baissait, et que l'heure de souper ne tarderait pas à sonner, il appela Victor.

Mais l'enfant, qui s'était passionné pour ces jouets, avait peine à s'en détacher, et l'un de ses camarades ayant, au même instant, lancé de la rive un énorme caillou roulé, il ne put résister à la tentation.

— Plus qu'un tour, François, s'écria-t-il, plus qu'un seul!

Et, sans attendre la réponse, il s'élança impétueusement à la poursuite du projectile.

La pierre, après avoir ricoché à la surface de l'eau, s'était enfoncée dans la rivière tout à l'extrémité de l'espace réservé aux baigneurs, et à quelque distance d'un des endroits signalés comme dangereux.

Victor s'était précipité sur le trace du caillou.

— Prends garde, Victor! lui cria François, in-

leur. La seconde édition est enrichie d'un chapitre qui sera fort goûté des personnes pieuses et, malgré leur piété, tourmentées de doutes involontaires. M. Mérit y examine à fond la question des divers péchés contre la parole de Dieu et les distingue avec une vérité saisissante des simples tentations ou épreuves. S'il est permis de présager le succès par les hautes qualités du livre, ces deux premières éditions seront suivies de beaucoup d'autres. »

BLOMARD, PAR MONTMARIAULT (ALLIER), le 18 mars 1886. En vous affirmant que vos Pilules suisses à 1 fr. 50 ont guéri deux personnes atteintes de violentes maux de tête, qui les faisaient souffrir depuis bien des années, que sept ou huit autres personnes ont efficacement employé ces mêmes Pilules suisses contre des maux d'estomac, jusqu' alors rebelles à tout autre moyen, je crois rendre hommage à la vérité et aussi rendre service aux pauvres affligés qui ont essayé de tous les remèdes sans obtenir de résultat satisfaisant. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre, s'il le juge utile. MENÉRIER, curé. Légalisation de la signature par la Mairie de Blomard.

A LA GLANEUSE
51, 53, Rue Saint-Jean,
SAUMUR
MODES
Chapeaux pour Dames, Enfants et Jeunes Filles
Modèles Éléphants et Exclusifs.

Théâtre de Saumur
Lundi de Pâques, 26 avril 1886,
Une seule représentation extraordinaire sous la direction de M. A. DELÉTRAZ
Avec le concours de M^{lle} Jane MÉA
Pensionnaire du théâtre de l'Odéon,
Accompagnée d'Artistes des principaux théâtres

UN DES GRANDS SUCCÈS DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE
LE SPHINX
Pièce en 4 actes, en prose
de M. Octave FEUILLET, de l'Académie française.
M^{lle} Jane MÉA, jouera le rôle de *Blanche de Chelles*.
DISTRIBUTION :
Henri de Savigny..... MM. Paul Giron.
Lord Astley..... Dutertre.
L'amiral comte de Chelles..... Sylvain.
Arthur Lejardie..... Walter.
Ulric..... Lelong.
Blanche de Chelles..... M^{lle} Jane Méa.
Berthe de Savigny..... J. Chambly.
Gabrielle Lejardie..... A. Teanmon.
Everard..... MM. Chevalier.
Un domestique..... Duclos.
MISE EN SCÈNE DU THÉÂTRE FRANÇAIS.

LE POUR ET LE CONTRE
Comédie en 1 acte, de M. Octave FEUILLET.
Distribution : le marquis, M. Walter; — la marquise, M^{lle} J. Chambly.
La location est ouverte chez M. COURANT, rue de la Comédie.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

UN HEUREUX ACCIDENT

Tant qu'on ne s'aventure pas au-delà du barrage formé par les cordes tendues au-dessus de la surface de l'eau et marquant les limites de l'espace réservé aux nageurs, on ne court aucun danger.

Mais si l'on franchissait ces limites, on s'exposerait à des périls sérieux.
En certains endroits voisins de la rive où le courant de la Maine, d'habitude assez faible, est en quelque sorte insensible, le fond de la rivière est couvert d'un lit épais d'herbes marines dont les longues tiges s'avancent, pareilles à des lianes flottantes, jusqu'à quelques centimètres de la surface et flottent entre deux eaux.

Si l'on a le malheur de tomber au milieu de ces herbes, qui semblent au premier abord ne devoir opposer aucune résistance, on est infailliblement entraîné.

Ces longues tiges flottantes s'attachent et se colent au corps comme les tentacles d'une pieuvre et s'enroulent autour des membres; elles forment bientôt comme un filet dont les mailles se resserrent et se multiplient sans cesse.

Les efforts même que l'on tente pour s'arracher à leur étreinte ne font que la rendre plus étroite et plus étouffante, et l'imprudent tombé dans leur réseau finit presque toujours par disparaître au fond de l'eau et par y trouver la mort.

Aussi, des poteaux indicateurs, placés près de ces endroits, avertissent les baigneurs de ne pas s'aventurer au-delà des cordes, ce qui n'empêche pas chaque année des baigneurs imprudents de tomber dans le piège et d'y périr.

Victor, dont l'enfance s'était épanouie sur le bord de la rivière, était très-bon nageur.

Il excellait surtout à plonger, et mettait son plaisir, lorsqu'il se baignait avec François, à aller chercher au fond de la rivière des cailloux plats que ses camarades lançaient de la rive.

François tolérait ces jeux qui développaient la force et l'adresse de l'enfant, tout en les surveillant de près, de peur qu'il ne se laissât emporter par son ardeur au-delà des limites des baigns.

Ce soir-là, le jeu fut très-animé et se prolongea plus tard que de coutume.

Victor avait trouvé aux baigns plusieurs de ses anciens camarades d'école qui voulurent jouer avec lui de vigueur et d'adresse, et à peine une pierre était-elle lancée de la rive que trois ou quatre d'entre eux s'élançaient à sa poursuite et allaient se la disputer au fond de l'eau.

Victor, qui battait tous ses camarades à ce jeu-là

CESSION DE COMMERCE

Suivant acte passé devant M^e BRAC, notaire à Saumur, le 20 avril 1886, M. Louis Leroux-Vilgrain, a cédé, à M. Henri Cassius et M^{me} Louise Guillemain, sa femme, le fonds de café-restaurant qu'il exploite à Saumur, rue du Portait-Louis, n° 14. Domicile élu, étude de M^e BRAC.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE. En totalité ou par lots, UN

JARDIN

Situé à Saumur, quartier de la Croix-Verte, ancienne route de Tours. Avec bâtiments d'habitation et servitudes, puits, manèges, bassins, d'une superficie de 1 hectare 37 ares 50 centiares.

S'adresser, pour traiter, à M. Frédéric FERRAUD, propriétaire à Saumur, rue Gratiouy, quartier de la Basse-Île, ou à M^e GAUTIER, notaire. (305)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

7 hectares environ de bon BOIS TAILLIS, d'un seul ensemble, situés à Riou, près Pocé.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER. (280)

A VENDRE

Par parties et au gré des acquéreurs, UN BEAU

TERRAIN

Propre à la construction et au jardinage. Situé sur la route de Saint-Florent au Pont-Fouillard,

Joignant à l'est M. Poisson, le jardin de M. Thibault, au nord la levée de Saint-Florent, au sud le jardin de M. Panier et le clos de M. Fouquet, à l'ouest M. Fouquet et autres.

S'adresser à M. TAVEAU, expert au Pont-Fouillard, et à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

BELLE MAISON DE CAMPAGNE

A 2 kilomètres de Saumur,

Sur les bords de la Loire.

S'adresser à M^e AUROYER, notaire à Saumur. (228)

Etude de M^e GUYARD, notaire aux Rosiers.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

Plusieurs Maisons

D'HABITATION

Sises au bourg des Rosiers.

Avec jardin ayant vue sur la Loire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

GRAND ÉTABLISSEMENT

Très-confortable.

Pour noces, banquets, bals.

Comprenant :

Grand CAFÉ avec billard, vaste jardin, deux jeux de boules, tir, balançoires, trapèzes et jeux divers.

MAISON d'habitation avec remise et écuries, située route du Pont-Fouillard à Saint-Florent.

S'adresser à M. MENIER-GUÉRET, rue de Lorraine, 20, Saumur. (252)

A CÉDER DE SUITE

Un Magasin d'Épicerie

MERCERIE ET ROUENNERIE

Très-bien achalandé, dans un quartier populaire.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE JUMENT

de selle, alezane, quatre ans.

S'adresser à M. TORRES, rue de Lorraine, 16. (260)

GRANDS MAGASINS

Pour Commerce de Vins

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Route de Rouen, à la Croix-Verte, Saumur.

Cellier à tenir 500 barriques, vastes greniers, cour, écurie, etc.

Ces bâtiments peuvent servir à toute exploitation.

Prix modéré.

S'adresser à M^{me} veuve DESCHAMPS, propriétaire à la Croix-Verte.

L'ART DE NE JAMAIS OUBLIER

ou d'apprendre un livre quelconque en une seule lecture, par M. LOISSETTE, de Londres. Apprécié, jugé, remplacé. 1 franc. S'ad. à M. l'abbé CHAUVAUTY, ancien aumônier militaire, à Lourdes (Hautes-Pyrénées). (269)

MANUFACTURE DE PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison Lépicié et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges,

Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 18, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises variées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déformer en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée. Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays de production des bois du Nord et de Canada. (904)

Offres et Demandes

A LA GLANEUSE

Rue St-Jean, Saumur.

ON DEMANDE une apprêteuse et une apprentie pour les Modes.

ON DEMANDE un garçon de 15 à 18 ans, muni de bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer pour la Saint-Jean, le mari comme cocher, la femme comme cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE sans enfant demande un place. Le mari, ancien militaire, soignerait des chevaux, et la femme est lingère et femme de chambre. S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher, la femme comme cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

Voulez-vous orner votre salon de deux jolis tableaux ?

Envoyez franco par la poste SIX francs à M. PASQUIER, cimentier-rocailleux à Saumur, et vous recevrez les deux plus belles photographies que l'on puisse rencontrer. Si vous n'en voulez qu'une, le prix est de 4 francs.

Le tableau se compose d'une construction, de plusieurs bassins formant cascade, dont les bords sont couverts d'animaux en rocailles et terminés par un rocher représentant l'histoire de sainte Geneviève de Brabant, connue de tout le monde. (913)

DENTS
SANS PALAIS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 AVRIL 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 1/2 %	80 90	80 90	Est	800	802 50	Obligations.			Gaz parisien	520	520
3 % amortissable	83	83 10	Paris-Lyon-Méditerranée	1321 25	1327 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520	517	Est	384	384 50
2 %			Midi	1143	1143 75	1865, 4 %	520 25	520 25	Midi	385 25	385 50
4 1/2 %	104 50	104 30	Nord	1530	1528 25	1869, 3 %	408	407 50	Nord	396 50	397
4 1/2 % (nouveau)	109 40	109 40	Océans	1307 50	1311 25	1871, 3 %	396 50	395 50	Océans	387 50	388
Obligations du Trésor	514	516	Ouest	850 75	848 75	1875, 4 %	511 75	515 50	Ouest	386	385 75
Banque de France	4315	4340	Compagnie parisienne du Gaz	1421 25	1410	1876, 4 %	511	511 50	Paris-Lyon-Méditerranée	385	386
Société Générale	448 75	448 75	Canal de Suez	2112 50	2107 50	Bons de liquid. Ville de Paris	532 50	520	Paris-Bourbonnais	385	384 50
Comptoir d'escompte	988 75	985 75	C. gén. Transatlantique	473 75	472 25	Obligat. communales 1879	458	453 50	Canal de Suez	577	580
Crédit Lyonnais	522 50	522 50	Russe 5 0/0 1870	99 25	99	Obligat. foncières 1879 3 %	452	454			
Crédit Foncier, act. 100 fr.	1348 75	1345				Obligat. foncières 1883 3 %	374	374			
Crédit mobilier	205	205									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans			LIGNE DE L'ÉTAT															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR			
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.			Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)			matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.																		
1 — 25 — soir,																		
3 — 33 — express.																		
7 — 15 — omnibus.																		
10 — 36 — (s'arrête à Angers).																		
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.			
3 heures 45 minutes du matin, direct-mixte.			Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Omn.	Omn.	Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	Omn.
8 — 21 — omnibus.			matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir	matin	matin	soir	soir
9 — 27 — express.																		
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.																		
4 — 44 —																		
7 — 4 — omnibus (s'ar. à Tours)																		
10 — 24 — express-poste.																		
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.																		